



Abandon projet artistique

Par HASb

Bonjour,

Je suis artiste muraliste,

J'ai fait signé un devis à une municipalité pour la réalisation d'une fresque murale. (je suis en auto-entreprise, la maison des artistes ayant fusionné avec l'URSAAF)

Ce devis était accompagné de plusieurs maquette et j'ai rencontré les élus et responsable à plusieurs reprises. Du travail a donc déjà été engagé de ma part

Bref, le devis est signé avec "bon pour accord" et tampon de la mairie, puis, la mise en place du projet traine, et, est finalement annulée.

Que puis-je faire? Suis-je en droit de réclamer quelque chose?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Cordialement